

nuire aux populations autochtones du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest qui tirent leur subsistance de la harde de caribous de la Porcupine, dont le territoire s'étend du refuge faunique jusqu'au Canada. Conscients de la nécessité d'une approche consultative à ce sujet, le Canada et les États-Unis ont conclu en juillet 1987 un accord visant à protéger la harde de caribous et à mettre sur pied un comité de gestion mixte. Dans son commentaire officiel sur le rapport américain qui recommandait d'ouvrir le refuge faunique à l'exploitation pétrolière, le gouvernement canadien a insisté sur le fait que la harde de caribous ne devrait pas en souffrir et qu'il serait préférable de préserver l'intégrité du refuge faunique.

Les mesures prises par le Canada ces dernières années visent à préparer la mise en valeur future de l'Arctique, à assurer le respect de la souveraineté et de la sécurité du Canada, à permettre le développement économique tout en assurant la viabilité sociale des cultures traditionnelles et, surtout, à protéger l'environnement contre la pollution et la destruction. Cette entreprise pose de nombreux défis et beaucoup de problèmes très difficiles auxquels le Canada cherchera une solution en collaboration avec tous les pays de l'Arctique, et en particulier avec son voisin le plus proche dans l'Arctique, les États-Unis.